

Le présent document d'offre (le « **document d'offre** ») constitue une offre de ces titres uniquement dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts à la vente et uniquement par des personnes autorisées à les vendre et aux personnes auxquelles ils peuvent être légalement offerts à la vente. Il ne constitue pas un prospectus, une annonce ou un appel public à l'épargne visant ces titres et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus à des personnes des États-Unis ou des personnes aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières applicables d'États américains. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres concernés à des personnes des États-Unis ou des personnes aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens respectivement attribué à « United States » et « U.S. Person » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

## DOCUMENT D'OFFRE MODIFIÉ ET REFORMULÉ SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

24 novembre 2025



GALLEON GOLD CORP.

---

PRIX DE SOUSCRIPTION : 0,60 \$ PAR UNITÉ

---

### PARTIE 1 SOMMAIRE DU PLACEMENT

#### Quels titres sont placés?

<b>Placement :</b>	Galleon Gold Corp. (l'« émetteur » ou « <b>Galleon</b> ») offre par les présentes en vente aux investisseurs admissibles un nombre maximal de 26 667 000 unités (au sens donné à terme ci-dessous) pour un produit brut pouvant atteindre environ 16 000 200 \$ (le « <b>placement</b> »).
<b>Les unités :</b>	Chaque unité (une « <b>unité</b> ») comprend une action ordinaire du capital de l'émetteur (une « <b>action visée par une unité</b> ») et un demi-bon de souscription d'action ordinaire de l'émetteur (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier étant un « <b>bon de souscription</b> ») pouvant être exercé pour acquérir une action ordinaire du capital de l'émetteur (une « <b>action visée par un bon de souscription</b> ») à un prix d'exercice de 0,75 \$ l'action visée par un bon de souscription pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture.
<b>Prix d'offre :</b>	0,60 \$ par unité (le « <b>prix d'offre</b> »).
<b>Placeur pour compte principal :</b>	L'émetteur a conclu une lettre de mission avec Valeurs Mobilières Cormark Inc. (le « <b>placeur pour compte principal</b> »), en son nom et au nom d'un syndicat de placeurs pour compte qui sera formé (collectivement, les « <b>placeurs pour compte</b> »), pour agir à titre de placeur pour compte principal et de teneur de livres unique dans le cadre d'un placement pour compte relativement au placement. Les unités seront offertes et vendues aux termes d'une convention de placement pour compte (la « <b>convention de placement pour compte</b> ») à conclure entre

	l'émetteur et le placeur pour compte principal et tout autre placeur pour compte faisant partie du syndicat pour le placement, le cas échéant.
<b>Option de surallocation :</b>	L'émetteur a accordé aux placeurs pour compte une option, pouvant être exercée en totalité ou en partie à la seule discrétion du placeur pour compte principal à tout moment avant la clôture du placement, pour vendre jusqu'à 4 583 000 unités supplémentaires au prix d'offre pour un produit brut supplémentaire pouvant atteindre 2 749 800 \$.
<b>Territoires du placement :</b>	Sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables et conformément au <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « <b>Règlement 45-106</b> »), le placement est offert aux souscripteurs au Canada sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du Règlement 45-106, tel que modifié par la <i>Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté</i> (la « <b>dispense pour financement de l'émetteur coté</b> »). Le placement sera également effectué aux États-Unis et dans certains territoires étrangers conformément aux exigences réglementaires applicables et à la règle de la CVMO intitulée <i>OSC Rule 72-503 Distributions Outside Canada</i> (la « <b>Règle 72-503 de la CVMO</b> »).
<b>Restrictions relatives à la revente :</b>	Les actions visées par unités et les bons de souscription comprenant les unités vendues sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté à des investisseurs résidants au Canada et les actions visées par des unités et les bons de souscription composant les unités vendues à des investisseurs à l'extérieur du Canada conformément à la Règle 72-503 de la CVMO, ainsi que les actions visées par des bons de souscription pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription, ne seront pas assujettis à une période de détention en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.
<b>Date de clôture :</b>	La clôture du placement devrait intervenir en une ou plusieurs fois, la clôture initiale devant avoir lieu le 4 décembre 2025 ou vers cette date, ou à toute date antérieure ou ultérieure que l'émetteur et le placeur pour compte principal peuvent déterminer (la « <b>date de clôture</b> »).
<b>Bourse :</b>	Les actions ordinaires de l'émetteur (les « <b>actions ordinaires</b> ») sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « <b>Bourse</b> ») sous le symbole « GGO » et à la Bourse de Francfort sous le symbole « 3H90 ». Les bons de souscription ne sont et ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse.
<b>Dernier cours de clôture :</b>	Le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse le 21 novembre 2025 était de 0,61 \$ et à la Bourse de Francfort, de 0,36 €.
<b>Description des actions</b>	Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit : i) de recevoir un avis de toutes les assemblées des actionnaires de la part de l'émetteur et d'y assister et d'y voter à l'égard des actions ordinaires, à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie d'actions désignée ont le droit de voter, et les porteurs d'actions ordinaires ont droit à un vote pour chaque action ordinaire détenue; ii) de recevoir des dividendes à mesure que des dividendes sont déclarés par le conseil d'administration de l'émetteur, sur les sommes dûment affectées au versement de dividendes, pour un montant et sous une forme que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre; et iii) en cas de dissolution, de liquidation ou de démantèlement de l'émetteur, volontaire ou involontaire, ou de toute autre distribution des actifs de l'émetteur entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, de recevoir les biens et les actifs restants de l'émetteur. Les actions ordinaires ne comportent aucun droit de préemption ou de conversion.
<b>Description des bons de souscription :</b>	Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acquérir, sous réserve de rajustements dans certaines circonstances, une action visée par un bon de souscription au prix d'exercice de 0,75 \$ jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le jour qui tombe 24 mois après la date de clôture, après quoi les bons de souscription seront nuls et sans valeur. Les bons de souscription seront régis par les modalités énoncées dans un acte relatif aux bons de souscription portant la date de

	<p>clôture ou une date près de celle-ci (l'« <b>acte relatif aux bons de souscription</b> »), dont la forme et le contenu seront convenus par l'émetteur et le placeur pour compte principal, et dont une copie sera accessible sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« <b>SEDAR+</b> ») à l'adresse <a href="http://www.sedarplus.ca">www.sedarplus.ca</a>.</p> <p>L'acte relatif aux bons de souscription permettra d'ajuster le nombre d'actions visées par des bons de souscription qui doivent être émises lors de l'exercice des bons de souscription ou le prix d'exercice par action visée par un bon de souscription lors de la survenance de certains événements habituels. Aucune fraction d'action visée par un bon de souscription ne sera émise à un porteur de bons de souscription à l'exercice de celui-ci, et aucune somme en espèces ou autre contrepartie ne sera versée à la place de fractions d'action. La détention de bons de souscription ne fait pas du porteur un actionnaire de l'émetteur et ne lui confère aucun droit ni aucune participation à l'égard des bons de souscription, sauf dans les cas expressément prévus dans l'acte relatif aux bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription ne disposent d'aucun droit de vote, droit de préemption ou autre droit dont bénéficient les porteurs d'actions ordinaires.</p>
--	--

*Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.*

*Les unités, les actions visées par des unités et les bons de souscription composant les unités, ainsi que les actions visées par des bons de souscription pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription, n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ne peuvent être offerts ou vendus à toute personne des États-Unis ou personne aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes, en l'absence d'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et de toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables d'États américains. Les bons de souscription ne peuvent être exercés par une personne des États-Unis ou une personne aux États-Unis, ni pour le compte d'une telle personne, à moins qu'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et de toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables d'États américains ne soit disponible au moment de l'exercice. Les titres émis en faveur d'une personne des États-Unis ou d'une personne aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice d'une telle personne au titre d'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et de toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables d'États américains seront des « titres assujettis à des restrictions » (« restricted securities ») au sens de la règle 144 de la Loi de 1933, soumis à certaines restrictions relatives aux transferts, et peuvent être représentés par des certificats définitifs ou d'autres instruments comprenant une légende relative à ces restrictions.*

**Sauf indication contraire, dans le présent document d'offre le terme « dollar » et le symbole « \$ » désignent le dollar canadien.**

#### Renseignements généraux

L'émetteur procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.
- Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.
- L'émetteur se fonde sur les dispenses prévues dans la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « décision générale ») et est habilité à placer des titres sur la base des dispenses prévues dans la décision générale.

- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédent immédiatement la date du communiqué de presse annonçant ce placement, n'excédera pas le montant équivalent à 20 % de la valeur marchande totale des titres cotés de l'émetteur, calculé conformément à la décision générale, jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$.**
- **Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

#### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent document d'offre contient de l'information prospective au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable (l'**« information prospective »**). En règle générale, l'information prospective se caractérise par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « prévoit », « prévu », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « budget », « estimations », « prévisions », « a l'intention de », « croit », « anticipe », « n'anticipe pas » ou « attendu », ou des variantes de ces mots et expressions, ou par des déclarations selon lesquelles certains actes, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou seront prises, se produiront ou seront réalisés. L'ensemble de l'information que renferme le présent document d'offre, à l'exception des déclarations qui portent sur des faits actuels et historiques, constitue de l'information prospective. L'information prospective contenue dans le présent document d'offre peut comprendre, notamment, des énoncés concernant la réalisation du placement et son calendrier, l'utilisation du produit du placement, l'inscription à la cote des actions visées par des unités et des actions visées par des bons de souscription, l'estimation des réserves et des ressources minérales, le programme d'échantillonnage en vrac proposé au projet aurifère West Cache, la réalisation du rachat de redevance, les estimations des ressources minérales, l'estimation de la production future et de son calendrier, les coûts et le calendrier de l'exploration future, les besoins de capitaux supplémentaires, la réglementation gouvernementale des activités minières et/ou les activités de traitement des minéraux, les risques environnementaux, les dépenses de remise en état, les plans d'affaires proposés, les tendances commerciales prévues, les cours futurs de l'or et d'autres renseignements fondés sur des prévisions et des estimations de quantités encore non déterminables et des hypothèses de la direction.

L'information prospective est soumise à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels de l'émetteur, selon le cas, diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans cette information prospective, notamment les risques décrits dans les rapports de gestion annuels et intermédiaires de l'émetteur et dans ses documents publics déposés à l'occasion sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). L'information prospective est fondée sur les avis et les estimations de la direction à la date à laquelle ces énoncés sont faits. Bien que l'émetteur ait tenté de cerner les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence substantielle entre les résultats réels et ceux contenus dans l'information prospective, d'autres facteurs risquent de faire en sorte que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou à l'intention de l'émetteur. Rien ne garantit que ces renseignements se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à l'information prospective. L'émetteur ne s'engage pas à mettre à jour l'information prospective, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur.

Un placement dans les titres de l'émetteur est spéculatif et soumis à des risques et à des incertitudes, lesquels risques et incertitudes peuvent avoir une incidence sur les facteurs et les hypothèses susmentionnés, ainsi que sur l'information prospective contenue dans le présent document d'offre, y compris en ce qui a trait à l'utilisation prévue des fonds et aux objectifs commerciaux de l'émetteur. La survenance d'un ou de plusieurs de ces risques ou incertitudes pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur de tout placement dans l'émetteur et sur les activités, les perspectives, la position financière, la situation financière ou les résultats des activités de l'émetteur. D'autres risques

et incertitudes dont l'émetteur n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'il juge négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités d'exploitation.

Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement tous les renseignements contenus dans le présent document d'offre, y compris ceux présentés à la rubrique « *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* », avant de décider d'acheter les unités. De plus, les souscripteurs devraient tenir compte des facteurs de risque énoncés dans les autres documents publics déposés par l'émetteur auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles sur le profil de l'émetteur sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## Renseignements scientifiques et techniques

Le résumé des renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent document d'offre concernant les projets miniers de l'émetteur ont été révisés et approuvés par Leah Page, géo. professionnel, (Ont., N.-É.), gestionnaire de projet pour le projet aurifère West Cache, une « personne qualifiée » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

## PARTIE 2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

### Quelle est notre activité?

L'émetteur exerce des activités d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières situées au Canada et aux États-Unis. Galleon Gold se concentre sur la mise en valeur de sa propriété importante, le projet aurifère West Cache (le « **projet aurifère West Cache** », « **West Cache** » ou la « **propriété** »), situé dans la division minière de Porcupine en Ontario. L'émetteur n'exploite actuellement aucune mine et n'a aucun intérêt direct ou indirect dans une mine actuellement en production.

Le projet aurifère West Cache est un projet d'exploration aurifère à un stade avancé couvrant environ 11 570 hectares, situé à 13 km à l'ouest de Timmins, en Ontario, sur la route provinciale 101. Il est situé dans le camp aurifère de Porcupine Ouest, le long de la zone de faille Destor-Porcupine, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, à environ 7 km au nord-est de la mine Timmins West de Pan American Silver. La zone du bail minier abrite l'estimation actuelle des ressources minérales près du centre, avec des cibles d'exploration supplémentaires au nord et au sud. L'estimation des ressources minérales est contenue dans le bassin sédimentaire de Porcupine, un corridor lithostructural favorable de plus de 5 km de long sur la propriété. La minéralisation est ouverte dans toutes les directions et en profondeur.

### Événements récents

Voici un résumé des événements récents auxquels l'émetteur participe ou qui le concernent.

En février 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait reçu une lettre du ministère de l'Énergie et des Mines l'invitant à soumettre son plan de fermeture pour un échantillonnage en vrac de son projet aurifère West Cache (le « **plan de fermeture** »). Le plan de fermeture est un document complet qui comprend une description complète du projet, des plans de construction et d'exploitation minière, des études de caractérisation de base, des plans de réhabilitation et de remise en état, et des programmes de surveillance du site à mettre en œuvre tout au long des activités d'exploration avancée et après la fermeture. Une garantie financière de 1 390 978 \$ a également été soumise au ministère de l'Énergie et des Mines. L'assurance financière est calculée en fonction du montant des fonds qui seraient nécessaires pour remettre la propriété dans son état d'origine après l'exploitation minière d'essai.

En mars 2025, l'émetteur a acquis 66 concessions minières totalisant 1 490 hectares dans les cantons de Godfrey et de Bristol, qui sont contigües au projet aurifère West Cache de l'émetteur à Timmins, en Ontario. L'émetteur a émis 100 000 actions ordinaires au vendeur pour acquérir une participation de 100 % dans les concessions.

Le 9 avril 2025, l'émetteur a reçu la confirmation que le ministère de l'Énergie et des Mines a accepté et déposé le plan de fermeture du projet aurifère West Cache. Cette approbation permet à l'émetteur de lancer un programme d'exploration avancée qui comprend l'extraction d'un échantillonnage en vrac de 86 500 tonnes (l'**« échantillonnage en vrac »**). Les données tirées de cette exploration souterraine, y compris le forage, les méthodes d'exploitation

minière et le traitement en usine, feront partie intégrante des études de préfaisabilité et joueront un rôle clé dans la réduction des risques liés à l'avancement du projet pour la mise en valeur future de la mine.

Le 16 avril 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait commencé les préparatifs du site de surface pour les travaux d'exploration avancée à West Cache. L'émetteur a reçu un permis d'activité pour retirer des ressources forestières. Avec ce permis en main, l'émetteur a commencé les opérations d'abattage nécessaires pour préparer le site du projet en vue de son aménagement futur. La majorité des arbres abattus seront utilisés sur le site à des fins de construction, et le reste sera vendu à l'industrie du bois d'œuvre. L'émetteur a attribué le contrat d'abattage des arbres à Caron Equipment Inc. de Timmins, en Ontario. L'émetteur a également mandaté Knight Piésold Ltd. pour la réalisation des plans de construction et des demandes de propositions détaillées pour les systèmes de gestion des tranchées, des bassins et des eaux, dont la publication était prévue pour juin 2025. De plus, J.L. Richards and Associates Ltd. a obtenu le contrat pour réaliser la conception détaillée finale et la demande de propositions pour les lignes de distribution électrique secondaire et à haute tension du projet aurifère West Cache. Les demandes de permis d'exploitation pour l'autorisation environnementale, qui couvre l'air, le bruit, les déchets et les eaux usées industrielles, ainsi que le permis de prélèvement d'eau, qui réglemente l'utilisation des eaux de surface et le drainage des travaux miniers souterrains, sont en cours et se déroulent comme prévu.

Le 28 avril 2025, l'émetteur a vendu ses droits de redevance sur la propriété de cuivre Milford, située dans l'Utah, pour un total de 700 000 \$ US en espèces à ETM UT Inc.

Les 9 et 18 juillet 2025, l'émetteur a réalisé un placement privé sans intermédiaire (le « **placement de juillet** ») d'un total de 150 débentures convertibles d'un capital de 50 000 \$ chacune, pour un produit brut de 7 500 000 \$ (les « **débentures** »). Les débentures ont une durée de 36 mois, portent intérêt à un taux annuel de 8 %, sont payables en espèces ou en actions ordinaires au gré de l'investisseur à la fin de la durée et sont convertibles en actions ordinaires au prix de 0,30 \$ l'action.

Le 13 août 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait conclu une convention d'investissement stratégique avec Pan American Silver Corp. (« **Pan American** » ou « **PAAS** ») prévoyant un investissement par Pan American de 8 000 000 \$ dans l'émetteur par l'acquisition, dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire, d'une débenture convertible non garantie (la « **débenture de PAAS** ») d'un capital de 8 000 000 \$ (l'« **investissement de PAAS** »). La débenture de PAAS a une durée de 36 mois, porte intérêt à un taux annuel de 10,0 %, est payable en espèces ou en actions ordinaires au gré de Pan American à la fin de la durée et est convertible en actions ordinaires au prix de 0,45 \$ l'action. Dans le cadre de l'investissement de PAAS, Pan American a obtenu le droit de participer au prorata à tout futur financement par actions ou par titres de créance convertibles. L'émetteur peut, sous réserve des droits de conversion de Pan American, rembourser la débenture de PAAS en totalité ou en partie, en tout temps après le deuxième anniversaire de la date d'émission de la débenture de PAAS et avant la fin de la durée. Le produit de la débenture de PAAS sera utilisé pour l'aménagement de la surface dans le cadre de l'échantillonnage en vrac prévu par l'émetteur.

Dans le cadre de l'investissement de PAAS, l'émetteur a également annoncé qu'il avait conclu un protocole d'entente avec Lake Shore Gold Corp., une filiale en propriété exclusive de Pan American, pour la transformation en sous-traitance des matériaux minéralisés provenant de l'échantillonnage en vrac prévu par l'émetteur. Les parties travaillent à la conclusion d'une entente définitive pour la transformation en sous-traitance, qui devrait être finalisée prochainement. L'accord proposé prévoit le transport du matériel vers l'usine de Bell Creek de Pan American, située à environ 40 km à l'est de West Cache. L'émetteur sera responsable de la livraison de l'échantillonnage en vrac à l'usine, ainsi que de la collecte et des dispositions relatives au produit final. L'émetteur conclura également une entente de services avec Pan American, qui lui donnera accès à l'équipe et à l'équipement de Pan American sur une base mutuellement convenue, fournissant du soutien technique et de la main-d'œuvre au besoin.

Le 23 septembre 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait lancé un programme d'échantillonnage du sol dans le cadre du projet aurifère West Cache. Le programme a pour but d'assurer le suivi des programmes d'échantillonnage du sol précédents afin de mieux définir les cibles de forage potentielles sur les parties non testées de la propriété. L'émetteur prévoit recueillir environ 1 000 échantillons pour l'analyse MMI™ (Mobile Metal Ion). L'analyse MMI™ est une méthode de géochimie des sols connue pour sa capacité à détecter la minéralisation enfouie.

Le 16 octobre 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait conclu une entente avec une filiale en propriété exclusive de Newmont Corporation (« **Newmont** ») pour le rachat d'une redevance de 3 % sur le rendement net de la fonderie (la « **redevance** ») sur le projet aurifère West Cache de l'émetteur. Aux termes de la convention d'achat de la redevance, et sous réserve qu'il réunisse suffisamment de fonds pour réaliser l'opération, l'émetteur exercera dans un premier temps son droit existant aux termes des modalités de la redevance de racheter 1 % de la redevance de 3 % pour 1 000 000 \$ et, par la suite, versera 10 000 000 \$ pour racheter les 2 % restants de la redevance. La clôture de l'opération devrait avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2025.

Le 17 octobre 2025, l'émetteur a réalisé l'acquisition d'un terrain adjacent au projet aurifère West Cache de l'émetteur pour un prix d'achat total de 1 200 000 \$. L'émetteur a versé 300 000 \$ en espèces à la clôture, le solde de 900 000 \$ étant financé au moyen d'un prêt hypothécaire consenti par le vendeur portant intérêt à 6 % par année. Selon les modalités du prêt hypothécaire, un capital de 300 000 \$ est remboursable à chaque anniversaire de la date de clôture jusqu'au remboursement complet.

Le 21 novembre 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait signé une feuille de modalités de prêt indicative avec Pan American pour une facilité de crédit de 46 millions de dollars (la « **facilité** ») qui sera utilisée pour financer l'aménagement souterrain de l'échantillonnage en vrac proposé et le rachat de la redevance auprès de Newmont. La facilité de crédit est assujettie à l'approbation réglementaire, à la vérification au préalable et à la documentation finale du prêt. L'émetteur prévoit ce que la convention de prêt sera en place avant le 31 décembre 2025. L'émetteur a également annoncé un projet de placement privé sans intermédiaire avec Pan American, dans le cadre duquel Pan American souscrirait des unités de l'émetteur aux mêmes modalités que les unités au prix d'offre pour un produit brut de 11 250 000 \$ (le « **placement privé sans intermédiaire** »).

## **Faits importants**

Aucun fait important concernant l'émetteur et les titres placés en vertu des présentes qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par l'émetteur au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre sur le profil de l'émetteur sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Vous devriez lire ces documents avant d'investir.

## **Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?**

L'émetteur a l'intention d'affecter le produit net du placement, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie existants, aux activités d'exploration avancée du projet aurifère West Cache. La majeure partie du produit net sera affectée aux travaux d'infrastructure en surface et aux travaux d'aménagement nécessaires pour permettre l'échantillonnage en vrac. Le solde du produit net restant sera affecté aux besoins généraux de l'entreprise et au fonds de roulement.

### PARTIE 3 EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

#### Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		<b>Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts</b>
A	Montant à recueillir (dans l'hypothèse que l'option de surallocation n'est pas exercée)	16 000 200 \$
B	Commissions de placement et frais	960 012 \$
C	Frais estimatifs du placement (avocats, comptables, auditores, traducteurs)	250 000 \$
D	Produit net du placement : D = A – (B+C)	14 790 188 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois <sup>1)</sup>	13 588 759 \$
F	Sources de financement supplémentaires <sup>2)</sup>	11 250 000 \$
<b>G</b>	<b>Total des fonds disponibles : G = D+E+F</b>	<b>39 628 947 \$</b>

#### Remarques :

- 1) Représente l'actif à court terme de l'émetteur *moins* le passif à court terme, à l'exclusion des sommes à payer aux parties liées et des charges à payer à l'Agence du revenu du Canada.
- 2) Représente le produit du placement privé sans intermédiaire qui sera engagé à la clôture du placement. Ce montant exclut les déboursements potentiels dans le cadre de la facilité, car celle-ci n'est pas engagée, demeure assujettie à la signature des documents de prêt définitifs et à la satisfaction des conditions préalables habituelles, et Pan American n'a aucune obligation de financement à l'heure actuelle.

#### Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

L'émetteur a l'intention d'utiliser les fonds disponibles comme suit :

<b>Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité</b>	<b>Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts</b>
Infrastructure en surface de l'échantillonnage en vrac	35 149 759 \$
Fonds de roulement et fins générales de l'entreprise <sup>1)</sup>	4 479 188 \$
<b>Total :</b>	<b>39 628 947 \$</b>

#### Remarques :

- 1) Ne comprend pas le produit net de la vente d'unités à l'exercice de l'option de surallocation. Si l'option de surallocation est exercée, le produit net de la vente d'unités supplémentaires, le cas échéant, sera affecté au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

L'affectation du capital et le calendrier prévu susmentionnés représentent les intentions actuelles de l'émetteur, qui sont fondées sur sa situation commerciale et ses plans actuels qui pourraient changer à mesure qu'évoluent sa situation commerciale et ses plans. Bien que l'émetteur ait l'intention d'affecter le produit tiré du placement et ses fonds

disponibles de la manière indiquée ci-dessus, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire dans certaines circonstances et pour des motifs commerciaux valables, et pourrait différer considérablement de celle présentée ci-dessus, étant donné que les montants effectivement affectés et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de l'émetteur à exécuter son plan d'affaires. Se reporter à la partie « *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* » ci-dessus.

Les derniers états financiers annuels audités et le dernier rapport financier intermédiaire de l'émetteur comprenaient une note sur la continuité d'exploitation. L'émetteur se concentre sur l'avancement de son projet aurifère West Cache et n'a pas encore généré de flux de trésorerie de ses activités, ce qui pourrait jeter un doute sur sa capacité à poursuivre son exploitation. Le placement vise à permettre à l'émetteur de continuer à atteindre ses objectifs commerciaux et ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note sur la continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de l'émetteur.

#### **Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?**

Au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre, l'émetteur a amassé un produit brut total de 7,5 millions de dollars dans le cadre du placement de juillet et de 8 millions de dollars dans le cadre de l'investissement de PAAS (voir « *Description sommaire de l'activité – Événements récents* » ci-dessus).

Les tableaux suivants présentent en détail l'emploi du produit de ces placements fait par l'émetteur, ainsi qu'une explication des écarts, le cas échéant, par rapport à l'emploi prévu du produit par l'émetteur et l'incidence d'un tel écart sur la capacité de l'émetteur à atteindre ses objectifs commerciaux et jalons.

#### **Placement de juillet 2025**

<b>Produit brut</b>	<b>Emploi prévu du produit</b>	<b>Affectation prévue du produit</b>	<b>Emploi du produit à ce jour</b>	<b>Incidence des écarts, le cas échéant, sur les objectifs commerciaux et jalons</b>
7 500 000 \$	Infrastructure en surface et aménagement du projet West Cache	5 500 000 \$	859 000 \$	Aucune
	Fonds de roulement et fins générales de l'entreprise	2 000 000 \$	754 380 \$	Aucune

#### **Investissement de PAAS d'août 2025**

<b>Produit brut</b>	<b>Emploi prévu du produit</b>	<b>Affectation prévue du produit</b>	<b>Emploi du produit à ce jour</b>	<b>Incidence des écarts, le cas échéant, sur les objectifs commerciaux et jalons</b>
8 000 000 \$	Infrastructure en surface et aménagement du projet West Cache	8 000 000 \$	Néant \$	Aucune

## PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS

**Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?**

<b>Placeurs pour compte :</b>	Valeurs Mobilières Cormark Inc., à titre de placeur pour compte principal et de teneur de livres unique, et un syndicat de placeurs pour compte qui sera formé, agiront à titre de placeurs pour compte dans le cadre d'un placement pour compte relativement au placement. Les unités seront offertes et vendues conformément à la convention de placement pour compte qui sera conclue entre l'émetteur et les placeurs pour compte.
<b>Type de rémunération :</b>	Rémunération en espèces et bons de souscription de courtier non transférables.
<b>Rémunération en espèces :</b>	Un montant correspondant à 6 % du produit brut total du placement.
<b>Bons de souscription de courtier :</b>	Un nombre de bons de souscription de courtier non transférables correspondant à 6 % du nombre d'unités vendues dans le cadre du placement. Chaque bon de souscription de courtier peut être exercé pour une action ordinaire au prix d'offre pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture.

**Les placeurs pour compte se trouvent-ils en conflit d'intérêts?**

À la connaissance de l'émetteur, il n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » du placeur pour compte principal, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

## PARTIE 5 DROITS DU SOUSCRIPTEUR

**Droits d'action pour information fausse ou trompeuse**

**Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à l'émetteur l'un des droits suivants :**

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

**Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.**

**Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.**

**On se reporterà à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.**

## PARTIE 6 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉMETTEUR

**Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?**

Vous pouvez consulter les documents d'information continue de l'émetteur sur son profil sur SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et au [www.galleongold.com](http://www.galleongold.com).

**Les investisseurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects de leur placement dans les unités.**

## **PARTIE 7 DATE ET ATTESTATION**

Fait le : 24 novembre 2025

**Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 24 novembre 2024, révèlent tout fait important au sujet des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.**

---

*« David Russell »*

David Russell  
Président et chef de la direction

---

*« Sonia Agustina »*

Sonia Agustina  
Chef des finances